

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **20 (1973)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

expériences faites jusqu'ici dans le domaine de la protection civile. Nous ne pouvons nier le fait que les *effets de la guerre moderne* ou d'une contamination radio-active — qu'elles soient dues à la guerre ou à un accident — ne connaissent ni frontières ni accords et toucheraient tout le pays sans distinction. Des autorités conscientes de leurs responsabilités ont donc le devoir de faire front aux oppositions et de faire en sorte que toutes les régions du pays soient protégées et que tous les habitants aient une chance de se protéger là où ils se trouvent. Le programme très perspicace de la Conception 1971, qui prévoit la création d'un abri pour chaque habitant du pays d'ici à 1990, est réaliste et est soutenu par le Gouvernement bernois. Mais ici encore le mot de la fin n'appartient ni au Conseil fédéral ni au Conseil d'Etat, mais aux autorités communales qui sont directement responsables de la survie de leurs administrés. C'est dans ce sens que j'adresse un appel aux représentants des communes ici présents, en leur demandant de prendre au sérieux leur responsabilité à l'égard de la protection civile et de se rappeler que la vie de leurs concitoyens pourrait dépendre de leurs initiatives et de leur sens des responsabilités.

Les autorités communales de Steffisbourg sont conscientes de ces responsabilités. Sous le patronage de l'Union bernoise pour la protection civile, elles sont au nombre des organisateurs de cette journée. Par la création du deuxième grand poste sanitaire de secours inauguré aujourd'hui, la com-

mune de Steffisbourg a fait preuve de prévoyance et dépassé les prescriptions légales. Elle peut de la sorte envisager l'avenir sans crainte et sans se faire du souci face à l'accroissement démographique. Je désire remercier toutes les organisations et personnalités qui ont contribué à la mise sur pied de cette 2e Journée bernoise de la protection civile, et souligner une fois de plus l'importance que revêt la protection civile dans le cadre de la défense totale.

En ma qualité de directeur des affaires militaires du canton de Berne, j'aimerais encore rappeler les déclarations du chef de l'état-major général de l'armée, publiées récemment dans le journal «Protection civile». Le colonel commandant de corps Vischer relève que les hommes qui quittent l'armée à l'âge de 50 ans et sont dès lors astreints à servir dans la protection civile peuvent devenir de précieux collaborateurs de ses différents services, grâce aux connaissances et qualités acquises à l'armée. Il appartient aux autorités locales de protection civile d'utiliser à bon escient ce potentiel et de faire en sorte que le bon esprit de soldat se reporte sur la protection civile.

Etant donné l'importance croissante que revêt la défense générale, il conviendrait de se demander — comme le fait remarquer le chef de l'état-major général — si, à la suite des cérémonies habituelles de licenciement de l'armée, il ne serait pas opportun de prévoir un acte au cours duquel les autorités communales intégreraient dans leur dispositif de protection civile ceux de leurs

concitoyens qui quittent le front militaire de défense et assument désormais au sein de la commune la protection directe de la famille, du foyer et de la place de travail.

Cette suggestion me paraît digne d'être étudiée car la collaboration active des hommes licenciés de l'armée est absolument nécessaire pour garantir l'efficacité de la protection civile.

C'est pourquoi il serait très heureux que telle ou telle commune soumise à l'obligation de créer un organisme de protection civile donne suite à la proposition du chef de l'état-major général et tente, ne serait-ce qu'à titre d'essai, de collaborer dans le sens préconisé avec les autorités militaires cantonales.

Pour conclure, qu'il me soit permis de relever encore que le canton de Berne, qui a créé l'an dernier un *Office central de secours en cas de catastrophe* et de défense générale, est l'un des premiers cantons à avoir fourni un travail de pionnier dans ce domaine. Grâce à la création de cet office central, l'on peut mettre au point, dans les domaines de la défense générale, de l'aide en cas de catastrophe et des préparatifs civils à la guerre, toutes les mesures qui sont indispensables à la bonne coordination des efforts à fournir pour assurer la force de la nation. Il est évident que ce nouvel Office central s'occupe aussi en détails de tous les problèmes de la protection civile et se tient à la disposition des autorités cantonales pour ce qui a trait à la protection en cas de catastrophe.

KRÜGER

**schützt
zivilschutz- und
Luftschutzräume
vor Feuchtigkeit**

Gegen diesen
Coupon

nehmen wir **kostenlos**
eine Feuchtigkeitsmessung vor.

Name: _____

Firma: _____

Strasse: _____

PLZ/Ort: _____

Einsenden an:

Krüger+Co 9113 Degersheim

Wenn es eilt: **Telefon 071 54 15 44** und Filialen:
8155 Oberhasli ZH Tel. 01 94 71 95
3123 Belp BE Tel. 031 81 10 68
4149 Hofstetten bei Basel Tel. 061 75 18 44
6596 Gordola TI Tel. 093 67 24 61

Jugend Erziehung und Zivilschutz

Die Oktobernummer unserer Zeitschrift, die mit Schwergewicht vierfarbig auf das Thema «Jugend, Erziehung und Zivilschutz» ausgerichtet war, hat im ganzen Lande ein grosses Echo ausgelöst. Alle Artikel, Bilder und Zeichnungen dieser Nummer, die diesem Thema galten, wurden in Zusammenarbeit mit dem Bundesamt für Zivilschutz in einem 16 Seiten umfassenden vierfarbigen Sonderdruck zusammengefasst. Dieser Sonderdruck erscheint in einer Auflage von 100 000 Exemplaren. Er eignet sich besonders zur Abgabe an die Lehrerschaft und alle mit der Erziehungs- und Jugendarbeit verbundenen Persönlichkeiten.

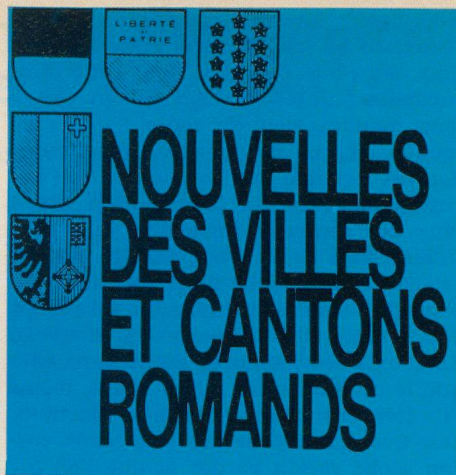
Dieser Sonderdruck kann beim **Zentralsekretariat des Schweizerischen Bundes für Zivilschutz, Schwarztorstasse 56, 3007 Bern**, schriftlich bestellt werden. Der Sonderdruck wird gratis abgegeben.

Les assises 1973 de l'Union suisse pour la protection des civils

Tout naturellement, la chronique romande de ce mois s'attache — en premier lieu — à donner une image aussi exacte que possible des assises 1973 de l'Union suisse pour la protection des civils. Ceci pour de multiples raisons, et d'abord parce que la présente revue est l'organe officiel de l'USPC et que tout ce qui touche à ce groupement doit être connu de nos lecteurs. Mais il y a une autre raison qui fait que nous devons consacrer large place à cette importante réunion du 20 octobre, c'est qu'elle s'est déroulée à Fribourg et que l'ordre du jour avait de quoi intéresser les participants romands. Il nous plaît donc, et avant toute autre chose, de remercier le comité central d'avoir prévu un tel ordre du jour, et de remercier aussi les responsables de l'Association cantonale fribourgeoise PC qui — pour marquer le retour à une activité normale — ont mis tous leurs soins à l'organisation de cette manifestation annuelle. Une manifestation honorée de nombreuses personnalités, qui a permis de fructueux contacts entre délégués, et qui s'est déroulée dans un cadre sympathique, soit le restaurant Gambrinus. Les divers rapports annuels furent acceptés sans longue discussion, ceux traitant des finances — comptes 1972 et budget 1974, dont celui de la revue «Protection civile — Zivilschutz» — et ceux se rapportant à l'activité présente et future de l'USPC et de ses sections cantonales.

Programme 1974

Les grandes lignes du programme pour l'an prochain furent évoquées, et principalement ce qui se rapporte à l'information touchant à la «conception 1971». A ce propos, le président de l'association cantonale neuchâteloise, M. F. Martin, a insisté pour que le plus rapidement possible une documentation nouvelle soit mise à disposition des intéressés. Comme aussi il insista — et dans la même optique — pour que les rapports soient plus fréquents entre les organes directeurs de l'USPC. Vœux dont il sera tenu compte!



Puis, au cours de 1974, le problème de l'information sur le plan général sera repris à la base, les diverses études faites déjà à ce sujet — dont celles de la CRI — étant confrontées et permettant une synthèse de tous les éléments, et entre autres du fait que des méthodes déterminées ne sont pas forcément bonnes ici et là, une grande souplesse permettant de tenir compte des particularités régionales. Il s'agira également de réactiver le travail au sein des associations cantonales, en plein accord avec les services officiels respectifs. Enfin, et pour en terminer avec ce sujet, des remerciements furent adressés à M. H. Alboth, chef du secrétariat central, ainsi qu'à sa collaboratrice, Mme Litzzi, tandis que l'appui apporté par la presse, en Romandie en particulier, fut justement relevé.

Le président central reconduit dans ses fonctions

Un des points importants de l'ordre du jour était naturellement l'élection des divers organes directeurs de l'USPC, et du président central en particulier. Malgré ses lourdes charges, M. Léo Schurmann, conseiller national, voulut bien conserver ses fonctions et il en fut remercié comme il convenait. Puis après qu'un hommage ait été rendu à la mémoire du colonel commandant CA A. Ernst, qui œuvra longtemps au sein du comité, l'assemblée se prononça quant au choix de ceux qui travailleront aux côtés du président L. Schurmann. A part quelques démissions, et de

nouvelles candidatures, la liste présentée trouva l'agrément de l'assemblée, et le comité central qui sera en charge pendant deux années ne subit guère de modifications. Signalons parmi les membres, les noms de ceux de Romandie, soit: Mlle Denise Berthoud, de Neuchâtel, mais représentant les associations féminines, puis, par ordre alphabétique: MM. Gino Arcioni (Fribourg), John Chevalier (Genève et CRI), Marcelin Cordonne (Vaud), André Laubscher (Neuchâtel), Fernand Martin (Neuchâtel), Jean Naef (Genève), Roger Parisod (Vaud), Walter Pfund (Vaud) et Guy Zwissig (Valais).

Protection civile et défense nationale

Le directeur de l'OFPC, M. Walter König, brossa un tableau extrêmement complet de tout ce qui est dévolu à la PC dans le cadre actuel — et Dieu sait si ce cadre, hors de nos frontières, prête à réflexion en cet automne 1973!

Le jeu des diapositives, avec accompagnement sonore, frappa chacun et le texte en français nous semble particulièrement adapté.

Enfin, M. J. Dubi de l'Office central de la défense nationale, dans un remarquable et vivant exposé donna tous renseignements voulus en ce qui concerne la place faite à la protection civile en fonction de la politique de sécurité de la Suisse.

Quant à la synthèse de ces assises, elle fut faite par M. Nussbaumer, syndic de Fribourg, dont les réflexions pertinentes ont été écoutées avec intérêt, alors que le président central remerciait les organisateurs, le président de l'Association cantonale fribourgeoise, M. Reichler, reportant sur ces collaborateurs tout le travail effectué afin que soit réussie cette assemblée qui marqua de belle façon la volonté de «servir» de l'Union suisse pour la protection des civils.

(J. C.)



Kein Wasser für Spülzwecke!

Der Notabort «System Widmer» gehört auch in Ihren Schutzraum!

Zu beziehen durch:

Walter Widmer
Techn. Artikel
5722 Gränichen
Telefon 064 311210